

SECRETARIAT GÉNÉRAL - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

COMPOSITION DE LA COMMISSION CHARGÉE DU RECRUTEMENT DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LE CORPS DES ATTACHÉS D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT

BIR N°36 du 9 juillet 2018

Réf : SG-DRH / Correspondantes handicap

Vous trouverez en annexe l'arrêté de composition de la commission chargée du recrutement des travailleurs en situation de handicap dans les corps de personnels administratifs de catégorie A.

La rectrice de l'académie de Lyon

- Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 27 ;
- Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié, concernant l'emploi des travailleurs handicapés dans la fonction publique, pris pour l'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat

ARRÊTE

ARTICLE 1er - La composition de la commission chargée d'émettre un avis sur le recrutement par la voie contractuelle de travailleurs handicapés dans les corps susvisés ouvert au titre de l'année 2018/2019 est fixée ainsi :

- Monsieur Bruno Dupont, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'Education Nationale du Rhône, président
- Madame Nathalie Confort, directrice des personnels d'encadrement
- Madame Lucie Munoz, responsable du pôle des affaires médicales et correspondante handicap de l'académie ;

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera diffusé au bulletin d'informations rectorales.

Fait à Lyon, le 2 juillet 2018

Pour la rectrice et par délégation
Le secrétaire général de l'académie

Pierre Arène

